

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISE
4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY
Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80
—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le 28 Septembre à 18 H 00, les membres du Comité syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis salle du conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 72 titulaires - 43 suppléants	<u>Résultat du vote :</u>
Délégués présents : 49 délégués (45 titulaires – 4 suppléants)	Voix Pour : 49
Dont membres votants à voix délibérative : 49 délégués (45 titulaires – 4 suppléants)	Voix Contre : 0
Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 21 Septembre 2026	Abstention : 0

Membres présents:

Titulaires :

M. Dominique AGAR, M. Christian ALBASSIER, M. Didier BANDRY, Mme Catherine BELLEVILLE, M. Grégory BESONHÉ, M. Hervé BILLOT, M. Gérard BLAVET, Mme Rachida BOUHRAOUA, Mme Aurélie COUDRAIN, M. Hugues DAZARD, Mme Michèle DEMANGE, M. Didier DUFAUD, M. Didier FOULON, Mme Madeleine GABRIEL, M. Philippe GALLOCHAT, Mme Laëtitia GALLOIS, M. Laurent GRUZON, M. Michel GUILLEMAN, Mme Maryse HERNANDEZ, M. Michel HOERTER, M. Mathieu HOURDRY, M. Claude JACQUIN, M. Gilles JOURDAIN, Mme Juliette KNOBEL, M. Bertrand LAMICHE, M. Eric LEFRANC, M. Corentin LEGENDRE, M. Ludovic L'HERMITTE, M. David LLOANCY, M. Jean-Luc MAGNIER, M. Patrick MALEZE, M. Philippe MARCHAL, M. Michel MATHIS, Mme Elisabeth PARENT-AUBOYNEAU, Mme Chantal PASCARD, Mme Moon PICHAREAUX, M. Stéphane PITTANA, M. Jean-Pierre POLIN, M. Pierre PONGE, M. Mohamed REZZOUKI, M. Claude ROBIN, M. Daniel SAROUL, Mme Nicole SARROUY, Mme Régine STOFFERIS, M. Philippe VERDOOLAE GHE.

Suppléants votants :

Mme Odile HUVIER, Mme Virginie LAPLAIGE, M. Frédéric LEFEVRE, M. Francis RIMLINGER.

Membres absents excusés :

Titulaires :

M. Bruno ARLE FERVEL, M. Régis BUREL, M. Gilles CARON, M. Patrick CHARBONNIER, M. Benoit DAVIN, M. Philippe DOBSKI, M. Rémy DUFOUR, M. Michel GILLE, M. François LEBARGY, M. Sylvain LOGEROT, M. Eric MANGIN, M. Jean-Luc PANTOUX, Mme Michèle PERRAUD, Mme Nathalie PIERRE, M. Benoit POINT, M. Grégory POURTOUT, M. Antoine RENOUF, Mme Catherine RICHARD, M. Rémy THOMAS, Mme Nelly TRICONNET, M. Vincent VEROT.

Membres absents :

Titulaires :

M. Alain ARNEFAUX, M. Nicolas BAHU, M. Jean-Paul GUILLON, M. Didier HUBERT, M. Yves LEVEQUE, M. Guillaume RODIER.

Est nommé secrétaire de séance : Mme Chantal PASCARD.

Objet : Programmation travaux 2027

N°2026 09 01

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260928-20260901-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

Certifié par le Président

- Vu l'avis favorable de la commission travaux du 18 Juin 2026,
- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau le 16 septembre 2026,
- Entendu la proposition sur les opérations à engager sur l'exercice 2027, au titre des travaux courants chiffrés au montant de 2 080 000 € hors taxes (renouvellement/renforcement réseau) et au titre de réhabilitation d'ouvrages chiffrés au montant de 350 000 € hors taxes

Les membres du Comité syndical, entendu l'exposé du Président, **DECIDENT à l'unanimité**, après en avoir délibéré, de :

- **REALISER** les travaux désignés (selon tableau ci annexé),
- **AUTORISER** le Président à lancer les consultations d'entreprises, par voie de procédure adaptée, en application du Code de la Commande Publique,
- **AUTORISER** le Président à signer les marchés et l'ensemble des pièces afférentes à ces opérations,
- **SOLLICITER** les subventions pour les opérations éligibles auprès de l'Agence de l'Eau Seine - Normandie,
- **AUTORISER** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

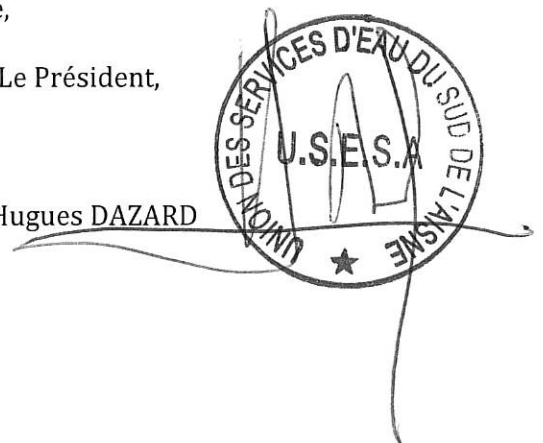
Le secrétaire de séance,

Chantal PASCARD



Le Président,

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de 2 mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

Certifié par le Président